RCS : SOISSONS
Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00195
Numéro SIREN : 803 387 299
Nom ou dénomination : AB VITI

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt 1822

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : AB VITI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 60 rue de Château Thierry 02400 GLAND — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 0 3 3 8 7 2 9 9 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

CORIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/03/2023 Net 3
	Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	551	AG	551	
	Fonds commercial (1)	AH	6 000	AI		6 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	35 474	AQ	8 275	27 199
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	314 472	AS	164 320	150 152
	Autres immobilisations corporelles	AT	193 331	AU	108 801	84 530
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	300	BE		300
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 300	BI		1 300
	TOTAL (II)	BJ	551 428	BK	281 948	269 480
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	29 938	BY		29 938
	Autres créances (3)	BZ	7 207	CA		7 207
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	652	CG		652
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 829	CI		3 829
	TOTAL (III)	CJ	41 626	CK		41 626
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	593 054	1A	281 948	311 106

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP — (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB VITI — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 60 000)	DA	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	106 341
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 194
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	173 535
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	77 130
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 968
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 476
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 755
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	6 242
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	137 571
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	311 106

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	93 508
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

ANNEXES DES COMPTES

Pour l'exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023 dont le total est de 311 106.15 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 194.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/06/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est

effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Installations générales, agcts	3 à 15 ans
- Matériels de transport	3 à 5 ans
- Matériels de bureau	2 à 5 ans
- Matériels informatiques	2 à 5 ans
- Mobilier	10 ans
- Logiciels	2 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds de commerce de prestations de services viticoles manuelles et motorisées a été apporté à la société AB VITI, en date du 01/07/2014, pour un montant de 6 000 € pour ce qui concerne les éléments incorporels, et pour un montant de 48 000 € pour ce qui concerne les éléments corporels.

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds commercial			6 000	6 000
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL			**6 000**	**6 000**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	6 000			

CADRE A IMMOBILISATIONS			V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	6 551		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui		35 474		
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		268 916		45 555
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers		101 333		40 993
	Autres immos corporelles — Matériel de transport		46 944		2 700
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		4 061		
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	456 729		89 248
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		300		
	Prêts et autres immobilisations financières		1 300		
		TOTAL	1 600		
		TOTAL GENERAL	464 880		89 248

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			6 551	
	Terrains					
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre					
	Constructions — Sur sol d'autrui				35 474	
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				314 472	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				142 326	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport			2 700	46 944	
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier				4 061	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		2 700	543 277	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				300	
	Prêts & autres immob. financières				1 300	
		TOTAL			1 600	

TOTAL GENERAL	2 700	551 428

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AB VITI

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		551			551
	TOTAL	551			551
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	6 502	1 774		8 275
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		125 712	38 608		164 320
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	53 053	10 786		63 839
	Matériel de transport	35 652	8 639	2 700	41 590
	Mat. bureau et informatiq., mob.	2 675	697		3 372
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	223 593	60 504	2 700	281 397
	TOTAL GENERAL	**224 144**	**60 504**	**2 700**	**281 948**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES		Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. gales agen. aménag. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et mob. informatique				
	Emballages récupérables divers				
Immobs financières	Titres mis en équivalence				
	Titres de participations				
	Autres				
TOTAL					
Stocks					
Créances					
Valeurs mobilières de placement					
TOTAL GÉNÉRAL					

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 300		1 300
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	29 938	29 938	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	5 060	5 060	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres — Taxe sur la valeur ajoutée	2 147	2 147	
	coll. publiques — Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	3 829	3 829	
	TOTAUX	**42 274**	**40 974**	**1 300**

Renvois :
(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 829
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**3 829**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	6 000.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	6 000.00	10.00

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Compte courant d'associé : Montant au 31/03/2023 : 1 968 euros (solde créditeur).

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	77 130	33 067	44 063	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		5 476	5 476		
Personnel & comptes rattachés		18 617	18 617		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		5 742	5 742		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	211	211		
	Taxe sur la valeur ajoutée	22 070	22 070		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	115	115		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		1 968	1 968		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		6 242	6 242		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAUX	**137 571**	**93 508**	**44 063**	

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 40 000

Emprunts remboursés en cours d'exer. 46 288

(2) Montant divers emprunts, dett/associés 1 968

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110
Dettes fiscales et sociales	10 309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 242
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**16 661**

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 30 juin 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités à verser en raison du départ en retraite des salariés n'ont pas été évalués et n'ont pas été comptabilisés au 31/03/2023.

AB VITI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 60 000.00 €

Siège social : 60 Rue de Château-Thierry

02400 GLAND

803 387 299 RCS SOISSONS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUILLET 2023

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 759 495 € contre 533 687 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 42.31 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 766 464 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 58 114 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 316 065 € à 409 677 €, soit une augmentation de 29.62 %, alors que l'effectif moyen est passé de 8 à 13 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 4 125 € contre 15 827 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de -73.94 %.

Le résultat financier, d'un montant de -619 €, contre -786 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 3 505 €, contre 15 041 € au 31 mars 2022.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -2 099 €, contre 2 873 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 211 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 1 194 €, représentant 0.16 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -92.41 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 15 738 €, soit 2.95 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats bénéficiaires de l'exercice écoulé, bien qu'en diminution par rapport à l'exercice précédent, nous allons continuer à porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en veillant à la maîtrise de nos charges d'exploitation et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

AB

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 194.33 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 1 194.33 €
- Une somme de 1 194.33 €

 affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Ratification de la rémunération de la gérance

Nous vous proposons de ratifier la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à la gérance.

Conclusion

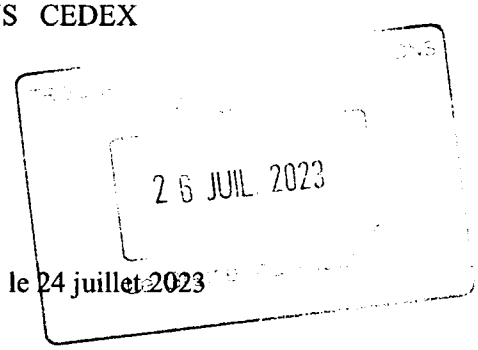
Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

La gérance



SAS CABINET CUNIN & ASSOCIES
1 Avenue de l'Europe
02400 CHATEAU-THIERRY
Siret : 34117219500073 – Ape : 6920Z
☎ 03.23.69.25.03
🖷 03.23.69.26.60

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SOISSONS
76 Rue Saint Martin
02209 SOISSONS CEDEX



Objet : **SARL AB VITI**
N° RCS : **803 387 299 RCS SOISSONS**
N/réf. : **Dossier 00005263 – FF/FF**

Château-Thierry, le 24 juillet 2023

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous référence, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 mars 2023,
- le rapport de gestion sur les comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- la déclaration de confidentialité desdits comptes annuels établie par le dirigeant.

Attention :

Le dirigeant de la société sollicite la possibilité de ne pas rendre publics les comptes annuels déposés, conformément à l'article L. 232-25 du Code de commerce, reproduit page suivante.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire parvenir directement au cabinet CUNIN ET ASSOCIES, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, le récépissé de dépôt d'actes correspondant.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45.02 euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos sincères salutations.

Frédéric FAULHABER
Expert Comptable associé

Rappel de l'article L 232-25 du Code de commerce :

"Lors du dépôt prévu au I des articles L. 232-21 à L. 232-23, les sociétés répondant à la définition des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2 et de celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières, peuvent déclarer que le compte de résultat, distinct des autres documents comptables ne seront pas rendus publics.

Les autorités judiciaires, les autorités administratives au sens de l'article 1er de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ainsi que la Banque de France ont toutefois accès à ces comptes.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article."

AB VITI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 60 000.00 €

Siège social : 60 Rue de Château-Thierry

02400 GLAND

803 387 299 RCS SOISSONS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUILLET 2023

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à 1 194.33 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 1 194.33 €
- Une somme de 1 194.33 €

 affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La Gérance

